



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 août 2000
Français
Original: chinois/français/russe

**Assemblée générale
Cinquante-cinquième session**
Points 10, 11, 61, 62, 68, 74 et 96 de l'ordre du jour provisoire*

**Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année**

**Rapport du Secrétaire général sur l'activité
de l'Organisation**

Rapport du Conseil de sécurité

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures
et propositions**

Renforcement du système des Nations Unies

Maintien de la sécurité internationale

Désarmement général et complet

**Développement durable et coopération économique
internationale**

**Lettre datée du 3 août 2000, adressée au Secrétaire général
par les représentants de la Chine et de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Beijing, adoptée le 18 juillet 2000 par les Présidents de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie (voir annexe).

* A/55/150.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 10, 11, 61, 62, 68, 74 et 96 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Wang Yingfan**

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Gennadi M. Gatilov**

**Annexe à la lettre datée du 3 août 2000, adressée au Secrétaire général
par les représentants de la Chine et de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Beijing, adoptée par la Fédération de Russie
et la République populaire de Chine**

À l'invitation du Président de la République populaire de Chine, M. Jiang Zemin, M. V. V. Poutine a effectué, du 17 au 19 juillet 2000, une visite officielle en République populaire de Chine. Des entretiens officiels ont eu lieu à Beijing entre les chefs d'État russe et chinois.

Au cours de sa visite, M. Poutine s'est en outre entretenu avec le Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, M. Li Peng; le Premier Ministre du Conseil des affaires d'État, M. Zhu Rongji; et le Président du Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois, M. Li Ruihuan.

Après avoir examiné de manière approfondie l'évolution des relations entre la Russie et la Chine au cours de la dernière décennie, les deux chefs d'État ont noté avec satisfaction que l'instauration, en 1996, de relations de collaboration placées sous le signe de l'égalité et de la confiance, en vue de la poursuite d'une coopération stratégique au XXI^e siècle, répondait pleinement aux intérêts fondamentaux des peuples des deux pays. Il a été souligné que le développement de ces relations de collaboration fondées sur l'égalité de droits et la confiance et de coopération stratégique contribuait grandement à renforcer la coopération, sous tous ses différents aspects, entre la Fédération de Russie et la République populaire de Chine et à consolider les liens d'amitié entre les peuples des deux pays, tout en favorisant l'instauration d'un monde multipolaire et d'un nouvel ordre international rationnel et équitable.

Les deux chefs d'État estiment que l'aube du XXI^e siècle ouvre des perspectives encore plus larges au développement des relations russo-chinoises. La Fédération de Russie et la République populaire de Chine, sur la base de leur coopération stratégique, sont résolues à continuer d'affermir leurs relations de bon voisinage et d'amitié, à élargir une coopération mutuellement avantageuse et à oeuvrer à un développement et une prospérité communs. Les deux États entendent renforcer leur coopération dans les affaires inter-

nationales et promouvoir la paix et la stabilité à l'échelle mondiale.

Compte tenu de ce qui précède, les chefs d'État russe et chinois déclarent ce qui suit :

I

Tous les documents politiques communs signés et adoptés par la Russie et la Chine serviront de base solide à un développement avantageux de leurs relations bilatérales. Attachées à l'esprit de ces documents et aux principes qui y sont énoncés, la Russie et la Chine sont fermement résolues à tout mettre en oeuvre pour rehausser le niveau de leurs relations mutuelles.

II

La Russie et la Chine maintiendront, par diverses voies, des contacts permanents et étroits entre les plus hautes instances dirigeantes des deux pays et poursuivront leurs échanges de vues sur les questions majeures intéressant tant leurs relations bilatérales que la situation internationale. Les départements respectifs des deux pays, chargés des affaires étrangères, de la défense, de la protection des droits, des affaires économiques et des questions scientifiques et techniques, maintiendront des contacts réguliers et étroits, renforceront leur coordination et intensifieront leur coopération, de manière à approfondir encore la compréhension et la confiance mutuelles et à renforcer une coopération stratégique multiforme entre la Russie et la Chine.

III

Sur le plan international, la Russie et la Chine sont en faveur des forces de paix, de la stabilité, du développement et de la coopération, contre l'hégémonisme, la politique de la force et des blocs, les tentatives de remise en question des règles fondamen-

tales du droit international, contre la pression de toute ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains.

En tant que membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, la Russie et la Chine doivent déployer des efforts communs pour conserver à l'ONU et à son Conseil de sécurité leur rôle de premier plan dans les affaires internationales, notamment pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité, contribuant par là même à promouvoir l'instauration d'un monde multipolaire.

Les deux chefs d'État se sont félicités des résultats de la réunion, tenue le 5 juillet 2000 à Douchanbé, des chefs d'État des pays du « Groupe des Cinq de Shanghai », réunion à laquelle participait également le Président de la République d'Ouzbékistan, et estiment que la coopération entre les cinq États en question en sortira renforcée. La Russie et la Chine sont prêtes à tout mettre en oeuvre pour favoriser le développement de la coopération dans le cadre du « Groupe des Cinq de Shanghai ».

La Russie et la Chine partagent la même conception en ce qui concerne la sauvegarde de la sécurité et de la stabilité dans les régions limitrophes de leur territoire.

IV

L'objectif de la Déclaration commune du Président de la Fédération de Russie et du Président de la République populaire de Chine, signée au cours de la présente réunion au sommet, en ce qui concerne la limitation des systèmes de missiles antimissile balistiques est de renforcer la stabilité stratégique mondiale et régionale, de conserver le système de traités existant en matière de limitation des armements et de désarmement, de promouvoir la non-prolifération des armes de destruction massive et des moyens de les obtenir, et de garantir les intérêts de tous les États sans exception en matière de sécurité.

L'analyse de la conjoncture internationale montre l'absurdité qu'il y a, de la part de certains États, à invoquer la prétendue menace de missiles comme prétexte sur lequel fonder leurs exigences de modification du Traité ABM.

V

Se fondant sur les principes du respect de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale réciproques, la Russie et la Chine sont résolument opposées à tout projet ou acte de forces intérieures ou extérieures visant à diviser l'État, et déclarent comprendre et appuyer tous les efforts déployés par l'un et l'autre État pour défendre leur unité, leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

Le séparatisme national, le terrorisme international, l'extrémisme religieux et la criminalité transfrontière constituent de graves menaces à la sécurité des États souverains ainsi qu'à la paix et à la stabilité mondiales. La Russie et la Chine sont résolues à prendre, aux niveaux bilatéral et multilatéral, des mesures effectives et concrètes pour lutter contre ces phénomènes.

VI

La Russie réaffirme sa position de principe immuable concernant la question de Taiwan, à savoir que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul Gouvernement légitime de la Chine et que Taiwan fait partie intégrante du territoire chinois. La Fédération de Russie rejette la notion d'une « indépendance de Taiwan » sous quelque forme que ce soit et appuie le refus opposé par la République populaire de Chine au concept de « deux Chines », « une Chine, un Taiwan ». La Russie est contre l'adhésion de Taiwan à l'ONU et aux autres organisations internationales, qui n'admettent pour membres que des États souverains. La Russie n'a pas l'intention de fournir des armements à Taiwan.

La République de Chine a exprimé à la Fédération de Russie sa profonde gratitude pour le fait que, concernant la question de Taiwan, la Russie soutienne systématiquement le principe d'une seule Chine.

La Russie et la Chine jugent inadmissible l'ingérence de forces extérieures dans le règlement du problème de Taiwan, qui est une affaire strictement intérieure de la Chine, et soulignent que les tentatives de cet ordre ne peuvent qu'aviver les tensions dans la région de l'Asie et du Pacifique.

VII

La poursuite d'un développement multiforme de la coopération russo-chinoise dans les domaines économique et commercial, scientifique et technique et technico-militaire constitue une des principales orientations de l'approfondissement et de l'élargissement de relations de collaboration placées sous le signe de l'égalité et de la confiance ainsi que de la coopération stratégique entre les deux pays.

Les deux chefs d'État se sont félicités de l'action du mécanisme de rencontres régulières entre les chefs de gouvernement russe et chinois, dont ils estiment qu'il contribue largement à promouvoir la coopération dans les secteurs économique et commercial, scientifique et technique, de la défense, de l'énergie (y compris gazière et pétrolière), des transports, de l'industrie nucléaire, de l'aviation et de l'aéronautique ainsi que de la banque.

La Russie et la Chine s'attacheront à intensifier la coopération bilatérale dans des domaines concrets en vue de renforcer la base matérielle de la coopération stratégique entre les deux pays. La Russie et la Chine examineront la possibilité d'une participation de la Fédération de Russie à la mise en valeur des régions occidentales de la République populaire de Chine, y compris l'exploitation de gisements de gaz et de pétrole et la construction de gazoducs.

La nécessité de renforcer et d'élargir la coopération bilatérale dans les domaines des sciences et des techniques, de l'éducation, de la culture et des sports a été soulignée.

VIII

La conclusion par le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la République populaire de Chine, le 9 décembre 1999, d'un accord sans précédent sur l'exploitation économique commune de certaines îles et des plans d'eau adjacents de fleuves limitrophes constitue une autre mesure importante destinée à faire de la frontière russo-chinoise une zone de bon voisinage et d'amitié.

La Russie et la Chine sont résolues à poursuivre, dans un esprit constructif et pratique, les négociations en vue de formuler au plus vite des solutions de rechange concernant les secteurs contestés de la frontière

entre les deux États. En attendant, le statu quo sera maintenu en ce qui concerne ces secteurs frontaliers.

IX

La Russie et la Chine se sont félicitées du début de mise en pratique des accords sur le renforcement de la confiance dans le domaine militaire et la réduction mutuelle des forces armées dans les régions frontalières, conclus entre la Russie, la Chine, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan. L'application scrupuleuse des dispositions de ces accords favorisera la paix, la tranquillité, la stabilité et la prospérité dans les zones frontalières, ainsi que le renforcement des relations de bon voisinage entre tous les États parties. L'utilité de poursuivre l'examen des moyens propres à renforcer les mesures de confiance dans le domaine militaire a été reconnue.

X

L'amitié, transmise de génération en génération, entre les peuples des deux pays répond aux aspirations communes des peuples russe et chinois. Sa consolidation exige une large participation et des efforts constants, tant des organes du pouvoir que des peuples des deux pays. À cette fin, on appuiera activement les activités du Comité russo-chinois pour l'amitié, la paix et le développement et on intensifiera les contacts sociaux sous différentes formes.

XI

Afin d'affermir des relations durables et stables entre les deux États, fondées sur le bon voisinage et l'amitié, ainsi que sur la confiance et l'avantage mutuels, les deux chefs d'État sont convenus d'ouvrir des négociations portant sur l'élaboration d'un traité russo-chinois de bon voisinage, d'amitié et de coopération.

XII

Le Président de la Fédération de Russie, M. V. V. Poutine, a invité le Président de la République populaire de Chine, M. Jiang Zemin, à effectuer en 2001, au moment qu'il jugera opportun, une visite officielle dans la Fédération de Russie. L'invitation a été accep-

tée avec gratitude. Les dates de cette visite seront arrêtées par la voie diplomatique.

Le Président de la Fédération de Russie
(Signé) V. V. **Poutine**

Le Président de la République populaire de Chine
(Signé) Jiang **Zemin**

Beijing, le 18 juillet 2000
